

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Lundi 20 Mars 2023

Date de la convocation : 14 Mars 2023

Date d'affichage du P.V. : 29 Mars 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 12 (dont 1 pouvoir)

Membres en exercice : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINÉ Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ; M. WURMSER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline

Absents excusés : M. GARNIER Jacques (donne pouvoir à Mme GARNIER Martine) ; Mme MATIFAS Amélie

Absents non excusés : M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

Délibération 6/2023 Examinée le 20/03/2023	Approbation des comptes de gestion 2022 : Commune	Approuvée à l'unanimité
Délibération 6bis/2023 Examinée le 20/03/2023	Approbation des comptes de gestion 2022 : Assainissement	Approuvée à l'unanimité
Délibération 7/2023 Examinée le 20/03/2023	Examen et vote du Compte Administratif 2022 : Commune	Approuvée à l'unanimité
Délibération 7bis/2023 Examinée le 20/03/2023	Examen et vote du Compte Administratif 2022 : Assainissement	Approuvée à l'unanimité
Délibération 8/2023 Examinée le 20/03/2023	Affectation du résultat : Commune	Approuvée à l'unanimité
Délibération 8bis/2023 Examinée le 20/03/2023	Affectation du résultat : Assainissement	Approuvée à l'unanimité
Délibération 9/2023 - Examinée le 20/03/2023	Fixation des taux d'imposition 2023	Approuvée à l'unanimité
Délibération 10/2023 - Examinée le 20/03/2023	Tarifs des festivités 2023	Approuvée à l'unanimité
Délibération 11/2023 - Examinée le 20/03/2023	Embellissement d'un poste de transformation	Approuvée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Document d'orientation budgétaire :

Madame le Maire présente les dépenses d'investissement prévues pour l'année 2023 :

Commune :

- 204182 – Effacements des réseaux : 146 962.47 €
- 2115 – Terrain bâti (achat du café de la Place)
- 212 – Agencement et aménagement de terrain (boulodrome) : 11 521.44 €
- 2131 – Autres bâtiments publics (local poubelles et portes de garage) : 15 862.60 €
- 2152 – Installations de voirie (panneaux de signalisation) : 17 788.01 €
- 2158 – Autres immobilisations corporelles (achat d'un défibrillateur) : 1 647.48 €
- 2183 – Matériel informatique (Pack mairie connectée) : 600.00 €
- 231 – Frais d'études (pour la déconnexion des eaux pluviales) : 82 961.88 €
- 615221 – Entretien et réparation sur biens mobiliers - Bâtiments publics :
 - Éclairage de l'espace Christine MATHON : 6 000.00 €
 - Electricité église : 15 000.00 €
 - Nettoyage du monument aux morts et embellissement du transformateur : 5 000.00 €

Assainissement :

- 2315 – Installations, matériel et outillage techniques (Diagnostic assainissement) : 115 645.00 €
- 2156 – Matériel spécifique d'exploitation (nouveaux branchements) : 15 000.00 €

Café de la Place :

Madame le Maire rappelle que le conseil a émis un avis favorable à l'achat du café de la Place. Les conseillers demandent une visite, accompagnés d'un architecte et d'artisans afin de pouvoir évaluer au plus juste les travaux nécessaires.

Emplacement TAXI :

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a eu la demande d'un chauffeur de taxi, sollicitant un emplacement sur notre commune.

Ce projet permettra aux administrés de se rendre à leur rendez-vous médicaux (pris en charge par la sécurité sociale), gérer leurs trajets personnels (aéroport de Beauvais par exemple) etc...

Elle propose de faire matérialiser cet emplacement sur le parking de la salle polyvalente à la charge du demandeur.

Approbation à l'unanimité.

Formation secrétaire de mairie :

Madame le Maire présente aux conseillers un courrier de l'Institut National des Agents publics, proposant une formation aux secrétaires de mairie afin qu'elles actualisent leurs connaissances, à raison de deux vendredis par mois à distance.

Elle ajoute que les mairies d'Hauts de France peuvent bénéficier de cette formation gratuitement (coût normal : 2 900€) pour leur secrétaire de mairie si elles acceptent d'organiser une formation d'une journée financée par le DIF ELUS.

Le choix du thème est à déterminer.

La secrétaire de mairie les remercie.

Association Cultivons le Partage :

Puisque l'association Cultivons le Partage n'a plus d'activités, Madame le Maire souhaite que la partie du terrain de foot qui lui a été prêtée gratuitement soit nettoyée.

Monsieur Alexandre LEROY annonce qu'il préviendra le Président de l'association.

Madame le Maire souhaite que cela soit fait rapidement.

Ecole :

Lors du dernier conseil d'école, Madame la Directrice a demandé un coin d'ombre, de fraîcheur, dans la cour de l'école pour que les enfants soient abrités du soleil en cas de fortes chaleurs. Madame le Maire propose d'agrandir la cour de l'école en intégrant une partie de l'espace vert située devant l'école.

Elle ajoute que les travaux de clôture seront à la charge de la CC2SO qui a la compétence scolaire et voirie.

Approbation à l'unanimité.

Madame le Maire lève la séance à 22h40